

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Compte-rendu affiché le : 15 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

N° 24-04-05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 – commune

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Mis en ligne, le
16 AVR. 2024
MAIRIE DE ST-GALMIER

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE – Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Edith CONSIGNY à Alain LECUE - Christine PALLEY à Serge GRANGE

Membre absent : 0.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
16 AVR. 2024
Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – COMMUNE

Le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
suite au vote du compte administratif 2023 intervenu le 11 Avril 2024,
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 1 749 488,48 €.

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter partiellement le résultat à la section d'investissement :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0.00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	200 000,00 €
Virement à la section d'investissement	1 057 881,86 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1 549 488,48 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2023	1 749 488,48 €
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	NEANT
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 208 743,07 €
Solde disponible affecté comme suit :	540 745,41 €
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	240 745,41 €
TOTAL	1 449 488,48 €
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	300 000,00 €
B) DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 avril 2024.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE